

**● FACE-À-FACE** François Héritier est généraliste à Courfaivre, dans le Jura, et défend la réforme voulue par Didier Burkhalter. Michel Matter, ophtalmologue à Genève, la combat.

### La réforme ne cache-t-elle pas la volonté de supprimer le libre choix du médecin défendu par les Suisses en 2008?

**François Héritier** «Le but premier de la réforme est de mieux piloter le système de soins surtout pour une meilleure prise en charge des malades chroniques, qui génèrent 80% des coûts et ainsi en freiner la hausse. Au sein du réseau, le libre choix du médecin persiste.»

**Michel Matter** «La réponse est évidente: le libre choix du médecin pour tous n'existera plus avec cette loi. M. Burkhalter l'a récemment confirmé dans la presse. L'assuré devra payer encore plus cher (le double) pour garder son libre choix. 90% des Vaudois et des Genevois ainsi que tous les cantons romands ont voté en 2008 pour garder le libre choix de leurs médecins! Chaque patient veut choisir librement ses médecins. C'est essentiel.»

### Intégré à un réseau, le médecin risque-t-il de perdre de son indépendance?

«Dans le type de réseau que prévoit la réforme de la LAMal, tout dépend d'un contrat. Et dans ce contrat, que le médecin signe ou refuse librement, le niveau d'indépendance ou de relation entre collègues peut être précisé.»

«Clairement oui. Cette nouvelle loi va soumettre le médecin à un budget annuel global imposé par des administrateurs et des assureurs. Nous ne pouvons le cautionner. Nous ne nous opposons pas aux réseaux de soins tels qu'ils existent, mais à leur caractère obligatoire et généralisé.»

### Que répondez-vous à ceux qui disent que, en matière de santé, deux avis valent mieux qu'un?

«Dans certaines circonstances, cela peut être justifié mais de loin pas pour la grande majorité des problèmes. Il n'y aurait de toute façon pas assez de médecins pour satisfaire toutes les demandes de deuxième avis.»

«La généralisation des réseaux de soins n'a pas ce but, au contraire. Dans un tel système, le patient et le médecin sont captifs et perdent leur indépendance. Il n'y a plus de choix. Dans un système diversifié, comme cela existe actuellement et que nous soutenons, il n'y a pas ce risque.»

### Pensez-vous que la réforme atteint son objectif de responsabiliser davantage le patient?

«Les incitations financières sont-elles suffisantes? C'est une voie médiane qui a été choisie par les parlementaires, dans un souci de ne pas trop pénaliser les patients qui refuseraient d'entrer dans un réseau avec un maximum de 300 francs de plus par année de participation aux frais qu'actuellement. Les patients déjà membres de réseaux, soit des dizaines de milliers en Suisse, sont satisfaits par ce système.»

«Payer deux fois plus pour garder le libre choix de ses médecins, c'est attaquer les patients fragiles et chroniques pour les obliger à dépenser plus ou à intégrer un réseau de soins où ils perdent leur libre choix. Ce n'est pas en pénalisant financièrement les malades, dans une période difficile économiquement, qu'ils seront plus responsables. De plus, nous avons de réelles craintes liées à la perte du secret médical.»